

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 26 mars 2025

Service : Marchés publics  
Agent traitant : Elodie MINET

**Objet :** **Marchés publics - Marché public de conception et réalisation (Design & build) ayant pour objet la démolition et la reconstruction du bâtiment de "Source-O-Rama" à Chaudfontaine, incluant les volets muséographiques et scénographiques : arrêt des conditions du guide de soumission (second tour)**

**LE CONSEIL COMMUNAL,**

Notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 38, § 1, 1° c) (négociations préalables nécessaires du fait de circonstances particulières) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu la décision du Collège communal du 11 juillet 2022 relative à l'attribution du marché de "Désignation d'un auteur de projet pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage en vue de la renaissance d'un pôle touristique et culturel à Chaudfontaine" à la société EGIS VOLTERE, rue Dunois 6 à FR-75013 Paris ;

Vu le guide de sélection n°RSI2024/2445 rédigé par l'auteur de projet, EGIS VOLTERE ;

Vu la décision du conseil communal du 29 mai 2024 approuvant les exigences de la sélection qualitative, le montant estimé et la procédure de passation (procédure concurrentielle avec négociation) de ce marché ;

Considérant que le guide de sélection prévoit la sélection de 3 candidats qui seront invités à remettre une offre ;

Considérant que les candidatures devaient parvenir à l'administration au plus tard le 31 octobre 2024 à 10h00 ;

Vu le procès-verbal d'ouverture des candidatures du 31 octobre 2024 ci-joint, dont il ressort que les

candidatures suivantes ont été reçues :

- GALERE SA, Rue Joseph Dupont 73 à 4053 Embourg
- Les entreprises GILLES MOURY S.A., rue des Anglais 6A à 4430 Ans
- Établissements Jean WUST s.a., rue Grondal 14 à 4890 Thimister-Clermont
- DUCHENE SA, Route De Stree 44 à 4577 Modave
- ARCHITECTUUR DEPOT BV CVBA, Langstraat 76 à 3630 Eisden

Vu le guide de soumission rédigé par l'auteur de projet, EGIS VOLTERE, rue Dunois 6 à FR-75013 Paris ;

Considérant que le guide de sélection prévoit en son article 7.3 que les offres seront analysées par un jury composé au minimum de dix (10) membres et d'un (1) secrétaire comme suit (ou leur suppléant) parmi les personnes suivantes :

- Les membres du collège ;
- Deux représentants du Conseil communal ;
- Les référents techniques internes et externes dont 1 architecte ;
- Le Fonctionnaire délégué de la Région wallonne ou un représentant de son Administration ;
- Du ou des représentants des pouvoirs subsidiaires ;
- D'un membre de la Direction générale de la culture.

Considérant qu'il convient de désigner deux représentants du Conseil communal et leurs suppléants respectifs comme membres du jury pour l'analyse des offres remises dans le cadre de la phase de soumission du marché ;

Considérant que ce marché est divisé en tranches :

- \* Tranche ferme : Tranche de marché 1 - Conception et réalisation complète;
- \* Tranche conditionnelle : Tranche de marché 2 - FF&E : fourniture (achat et/ou réalisation) et installations des éléments de mobilier (mobiles, tertiaires...) et équipements dont multimédia;
- \* Tranche conditionnelle : Tranche de marché 3 - Maintenance de 5 ans.

Considérant que ce marché est estimé à 12.000.000,00€ HTVA et dépasse les seuils d'application de la publicité européenne ;

Considérant que, sous réserve d'approbation du budget, le crédit sera prévu ultérieurement;

Considérant qu'une partie des coûts est subsidiée par

- Le SPW – département de l'énergie et du bâtiment durable octroyant une subvention à la commune de Chaudfontaine en vue de la mise en œuvre du projet « géothermie Source'O'Rama dans le cadre de l'appel à projet pour la géothermie peu profonde, et que cette partie est estimée à 893.590,00€ HTVA ou 1.081.243,90€ TVAC
- La FWB – Direction générale des Infrastructures – Service général du Patrimoine et de la gestion immobilière – Direction des Implantations culturelles et des Hôpitaux académiques dans le cadre du soutien aux opérateurs culturels non reconnus touchés par les inondations et que cette partie est estimée à 1.706.784,27€;

Vu l'avis de légalité favorable rendu par le Directeur financier ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

**ARRÊTE,**

### Article 1<sup>er</sup>

Approuve les conditions du marché, telles que reprises dans le guide de soumission N° RSI2024/2445 et le montant estimé du marché "Démolition et reconstruction du bâtiment "Source-O-Rama" à Chaudfontaine, incluant les volets muséographiques et scénographiques", établis par l'auteur de projet, EGIS VOLTERE, rue Dunois 6 à FR-75013 Paris. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 12.000.000,00 € HTVA.

### Article 2

Désigne ses deux représentants en tant que membres du jury suivants dans le cadre de l'analyse des offres :  
**\*\* et \*\***

### Article 3

Prévoit les crédits nécessaires au financement du présent marché à l'occasion de la prochaine modification budgétaire.